

On s'abonne à Lyon, chez :  
THÉODORE PITRAT, Libraire,  
rue du Pérat;  
V<sup>e</sup> BARREAU, rue S.<sup>t</sup> Dominique;  
LUSY, Libraire, rue Lafont, n<sup>o</sup> 20;  
Et chez tous les Directeurs de  
Poste.



# Echo de L'Univers,

## Journal

De Littérature, Sciences et Arts, et de Commerce;  
*Par une Société de Gens de lettres.*

L'Écho de l'Univers paraît :  
Les Mardi, Vendredi et Di-  
manche,

PRIX;  
Trois Mois, 7 fr.  
Six Mois, 13  
Un An, 24  
1 fr. de plus, par trimestre,  
pour l'Étranger.

La Vérité a besoin d'Echo.

LYON, 19 FEVRIER 1826.

Samedi, dans la matinée, nous avons été témoin d'un scandale déplorable. Nous avons vu un convoi suivi de nombreux citoyens, qu'aucun prêtre ne précédait, et qui n'était accompagné que de cinq ou six vieillards des hospices avec des flambeaux. Cette marche lugubre semblait attirer plutôt un sentiment de compassion que de curiosité. Nous avons pensé que c'était peut-être encore un de nos *esprits forts*, que ses amis allaient déposer dans l'asile de la tombe. Il meurt bien malheureux celui qui refuse les prières de l'Église, et les consolations pleines d'espérance que nous prodiguons à notre dernière heure cette religion de charité, qui seule prie et reste à notre chevet, quand la nature et la société semblent se détacher de nous.

— Nous pouvons annoncer avec certitude que c'est seulement à dater d'aujourd'hui que l'exposition des projets qui ont concouru pour la restauration de la salle du Grand-Théâtre, sera ouverte au Public, dans la grande galerie du Musée, au Palais-des-Arts. Ces plans sont au nombre de dix-huit, sur lesquels il en est dix que le jury d'examen du concours a distingués d'une manière particulière, et dont les auteurs recevront chacun une indemnité de 1000 fr. Ce sont ceux de MM. Baltard, Lefranc, Garnaud et de Guerchy, de Paris; Borejod, de Dijon; Rousseau, de Reunes; Grangier, de St-Chamond; Chenavard, Pollet et Dardel, de Lyon.

Le jury, en accordant à ces dix architectes une mention honorable, a déclaré qu'il n'entendait faire aucune différence entr'eux : le Public jugera, à son tour, s'il existe réellement une telle égalité de mérite entre ces concurrents, qu'il fût impossible d'adjuger le prix à l'un, sans injustice pour les autres; ou bien si tous n'ont produit que des compositions d'une telle médiocrité, que la préférence ne dût être accordée à aucun.

On reconnaîtra ces dix projets à l'indication du nom de leurs auteurs : les huit autres sont exposés sans cette indication. Un dix-neuvième a été retiré par l'architecte qui l'avait présenté au concours, et qui n'a pas jugé à propos de le soumettre à l'exposition.

On pourra les voir dans la galerie du Musée jusqu'à jeudi prochain.

— L'archevêque de Paris a déployé les pompes de l'église, lors de l'ouverture du Jubilé universel, qui a eu lieu, dans l'antique métropole de la capitale, le quinze de ce mois, en présence d'un grand concours de fidèles et des Princes du Clergé. Le Nonce du Pape y assistait, et la Bulle de Sa Sainteté a été lue en chaire. Nous attendons avec impatience le mandement du premier pasteur de notre diocèse, pour la publication de cette bulle, qui ouvre à l'universalité du monde chrétien le trésor inépuisable des bienfaits et des richesses de l'église.

— Le rôle de la session des assises prochaines ne sera pas chargé d'un grand nombre de causes. On ne cite

jusqu'à présent aucune accusation capitale.

— L'événement cruel, que nous avons rapporté dans notre numéro de vendredi, a été suivi presque immédiatement d'un autre de même nature. Une femme du quartier St-Paul a été trouvée asphyxiée dans sa chambre. La fumée du charbon de terre avait suffoqué cette malheureuse à laquelle on a inutilement prodigué tous les secours de l'art.

— La fille Ravier, ayant, à la suite d'une vive altercation, avalé une dose assez considérable d'eau forte, a succombé malgré tous les secours qui lui ont été prodigués : elle demeurait rue Treize-Cantons. Un journal a rappelé une circonstance particulière à cette fille, mais la charité dont nous faisons toujours profession nous commande le silence.

— Une demoiselle de 50 ans a disparu de son domicile. C'est ce que nous annonçons un journal de cette ville, qui prétend que de nombreuses conjectures ont été faites, dans le Public, au sujet de cet événement. Est-ce une mystification? Est-ce un accident réel? Qui nous donnera des nouvelles certaines pour nous rassurer sur le sort de la fugitive? Nous verrons bien. En attendant, point d'épigrammes, ni de mauvaises plaisanteries.

— Les recherches relatives au vol considérable commis dans la caisse de MM. Sériziat et Carrichon, quai St.-

Benoît, n'ont encore produit aucune découverte. La police continue ses perquisitions avec la plus grande activité.

— Nous avons déploré dernièrement l'état pitoyable des édifices consacrés aux tribunaux de notre ville. Nous avons dit qu'il était honteux pour la seconde cité du royaume de voir son tribunal civil payer un loyer au propriétaire de l'hôtel de Chevrières. Un magistrat, qui appartient sans doute à cette juridiction, vient d'émettre dans *la Gazette* la même opinion que nous sur ce sujet important. Il y joint des réflexions sur le fait vrai, c'est que les minutes du tribunal civil sont loin d'inspirer une sécurité complète à leurs dépositaires et à nos concitoyens, vu le triste état de l'hôtel qui leur est affecté, et les matières combustibles qui l'entourent de toutes parts. Nous ne dirons pas qu'il faut ajourner la reconstruction du théâtre pour s'occuper du palais de justice avant tout, mais nous dirons qu'on peut voir élever deux monumens à la fois, et qu'il faut au moins donner à notre grande cité les mêmes soins qu'à Villefranche, commune de cinq mille âmes, à 4 lieues de nous, où le tribunal est convenablement logé, dans un palais de justice fort élégant.

— Si l'on en croit les *on-dit*, il serait question de consacrer l'édifice actuel du Grand-Théâtre à la Bourse et au tribunal de commerce, et de faire sur l'emplacement de la boucherie des Terreaux et sur les terrains voisins une superbe salle. Espérons que l'autorité ne laissera pas échapper cette occasion de signaler son règne par un monument digne de la seconde ville du royaume.

— Il est certain maintenant que c'est la fabrique d'Ainay, qui, voulant se libérer de quinze mille francs qu'elle devait depuis long-tems, a fait chez plusieurs notables de ce quartier, un emprunt qu'un journal a cru devoir dénoncer comme une espèce d'emprunt forcé, au profit de ce qu'on est convenu d'appeler la congrégation. Voilà le mystère éclairci.

La *Gazette universelle*, et le journal qui a parlé le premier de ce prêt, ont trouvé dans cette circonstance une

occasion d'entrer dans une lice où nous ne les suivrons pas, et où l'avantage doit rester aux principes que nous défendons nous-mêmes, mais sans y mêler les offenses et les personnalités, dont un honnête homme doit toujours rougir.

— Les traces du délire ont complètement disparu sur la voie publique. Il n'en est pas de même des cours d'une quantité de maisons, surtout dans les rues St-Jean et du Bœuf. Si les agens de la police pénétraient dans l'intérieur de ces bâtimens, ils y découvriraient des monceaux de glace, que les réglemens prescrivaient de faire enlever par les employés du nettoiemnt. Ces derniers, assure-t-on, se sont permis d'imposer les habitans qui se sont plaints du séjour de ces immondices, et ceux qui n'ont pas voulu se soumettre à adopter leur petit budget, ont encore sous leurs yeux, et pour long-tems, ce spectacle d'insalubrité permanente, jusqu'à ce que les rayons d'un soleil plus actif viennent les en débarasser.

— Quand nous avons signalé l'indécemment persiflage que s'était permis, au dernier bal du Grand-Théâtre, un masque qui avait abusé de la tolérance accordée dans ces jours de folies, nous avons moins entendu adresser des reproches, aux agens de l'autorité, que la prévention d'un acte répréhensible qui a échappé sans doute à leur surveillance, au milieu d'une foule immense, répandue sur tous les points d'une vaste salle. Des renseignemens ultérieurs, tout en nous confirmant le fait principal, nous ont appris que ce masque s'était empressé de disparaître, au moment où il aurait pu devenir l'objet de l'attention des employés chargés de la police. Espérons qu'un pareil scandale ne se renouvellera plus, et ne nous mettra pas dans la dure nécessité de rappeler l'observation des réglemens à ceux qui sont chargés de les faire exécuter, même par MM. les indépendans.

#### ALBUM LYONNAIS.

Il paraît que les plaintes de nos journaux sur le mauvais état de l'éclairage public peuvent s'appliquer à la ville de St-Etienne. Le dernier N° du

*Mercurie ségusien* contient une lettre signée *l'Ermitte de la rue d'Artois*, où un Stéphanois prétend qu'une seule place y est bien éclairée; que les quartiers neufs sont ceux qui, surtout, ont à se plaindre de cette négligence dans le service; que des monceaux de pierres entassés çà et là y rendent, la nuit, la circulation dangereuse, et que *les ministres responsables* de M. le Maire sont les seuls qu'on puisse accuser de cet abus, les seuls enfin auxquels on puisse en demander raison. Nous faisons notre profit de ces doléances; en substituant au nom de cette ville celui de la nôtre, nous renvoyons cette série de reproches, sans y rien retrancher, à l'administration de l'éclairage. En attendant qu'on nous donne ce gaz si merveilleux, qu'on se serve au moins de l'huile que nous payons.

— L'échafaudage qu'on voyait depuis si long-tems, et qui masquait une partie des façades du Rhône, place Bellecour, vient de disparaître. On ne sait quel parti va prendre enfin l'autorité, pour remplir un vide que l'attitude de ces façades attend depuis plus de 15 ans. Les employés des beaux-arts auraient-ils adopté pour devise ces deux vers de Boileau :

Hâtez-vous lentement, et sans perdre courage  
Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage.

— Les admirateurs du tribun de Verbins, qui ont sué sang et eau pour recueillir les offrandes et déposer les dons d'une foule de souscripteurs sur le tombeau d'un homme inconnu, même de nom, à la plupart d'entr'eux, ne s'attendaient pas au reproche un peu leste, dont ils sont l'objet, dans l'un des journaux de notre ville. On trouve la raison de l'indifférence apportée par les Lyonnais en général, pour le succès de cette souscription *patriotique*, dans le refus qu'ont fait les caissiers de publier tous leurs états de recettes. Ce journal se fait écrire, par un de ses compères, que ce dernier n'a pas voulu délier les cordons de sa bourse, parce qu'ayant donné un écu pour les Salinois, il n'a pas vu son offrande enregistrée; qu'il ignore la destination qu'elle a pu recevoir, et celle qu'aurait reçue le don pour la famille du général,

Voilà qui est assez clair, et les réflexions du journaliste sont encore plus significatives. La discorde est donc dans le camp d'*Agramont*, puisqu'on se dit en face de ces choses qu'on peut penser à part soi, comme dit Bridoison, mais qu'on ne doit pas dire tout haut. Nous, qui devons tenir note de tout ce qui intéresse les mœurs publiques, il nous est permis de conclure, de tout ce qui se passe, qu'il y a un fait de prouvé, c'est que certaines gens sont accusées par leurs amis d'avoir *speculé* à propos de *souscriptions*.

— Si nous étions disposés à nous enivrer des vaines fumées de l'amour-propre, nous pourrions trouver honorable d'être, à notre début, l'objet des attaques d'un journal de la capitale. *La Pandore* a jugé convenable de nous tancer en passant. Nous avons dit que l'amour de l'art était loin d'inspirer les prétendus panégyristes de Molière, qui faisaient subir à sa mémoire le ridicule d'une ovation théâtrale. Nous avons terminé en disant qu'il était tems de laisser en repos l'ombre de ce grand homme. Que nous répond la Feuille parisienne? *La Mode*, on le pressant, fait les frais de sa réponse: *Vous êtes des jésuites*. Voilà le seul trait que croit devoir nous décocher la malicieuse *Pandore*. *Jésuites* tant qu'il vous plaira; mais nous aimerions mieux que vous puissiez nous prouver, si vous le voulez bien, que nous avons tort, parce qu'une banalité ne répond à rien, et que le grand mot de jésuitisme, déjà bien usé, doit avoir le sort de toutes choses: il doit aller dormir du sommeil éternel près de la féodalité, des dîmes et du champ d'asile.

#### CHRONIQUE GÉNÉRALE.

Le département de l'Ain se glorifie avec justice d'avoir vu naître le fameux Bichat, qui a reculé les bornes de l'art de guérir. Ses ouvrages, qui sont entre les mains de tous les praticiens, ont mérité à leur auteur une renommée européenne. La ville de Bourg avait résolu de lui élever un monument; mais il fallait de nombreux souscripteurs pour faire face aux frais considérables

que cette érection aurait entraînés. D'ailleurs, dans ces tems où les souscriptions tombent dans le commerce, ou plutôt dans le charlatanisme, que peuvent devenir celles qui n'intéressent que l'humanité et la science? Ces mots sonnent si mal aux oreilles superbes de nos *indépendans*. Un frère de Bichat a voulu venger sa mémoire de l'injuste oubli de ses contemporains, en faisant frapper une médaille qui représente, d'un côté, l'effigie de ce savant modeste, et, de l'autre, les noms de ses principaux ouvrages. Cette médaille trouvera sa place dans le cabinet de tous les médecins amis de leur art, et de tous les protecteurs des institutions et des découvertes utiles.

— Les trois places vacantes au sein de la cour de cassation sont remplies maintenant: MM. Mousnier-Buisson, procureur-général à Bourges, et de Merville, président de chambre à la cour de Paris, ont été nommés pour remplacer MM. Robert-St-Vincent et Brillat-Savarin, décédés conseillers à la Cour suprême. M. Fréteau de Pény est appelé aux fonctions que remplissait M. de Marchangy. Il est à remarquer que M. Fréteau est le même qui fut révoqué, au mois d'août 1824, après le jugement du procès de *l'Aristarque*, où ce magistrat porta la parole, comme avocat-général à la cour de cassation. Un prédicateur célèbre du grand siècle a dit que les honneurs de ce monde étaient difficiles à obtenir, pénibles à conserver, et douloureux à perdre. Nous ajouterons qu'ils sont bien difficiles à recouvrer quand on les a perdus. L'exemple de M. Fréteau est du nombre de ceux qu'on rencontre rarement. Une conscience pure est la seule consolation qu'on puisse ordinairement éprouver dans une disgrâce.

— La veuve du maréchal Suchet vient de recevoir de la munificence royale une pension de quinze mille francs. Voilà comment *souscrit* un Roi. Voilà les récompenses que doit attendre la veuve d'un brave, au lieu de mendier les suffrages et les écus d'une multitude ignorante et passionnée. Le prince, qui nous gouverne, sait répandre le trésor de ses bienfaits sur tous les services,

même sur ceux qui ont été étrangers à sa cause. Quand on s'adresse aux passions et à l'esprit de parti, on ne doit pas compter sur l'appui et les secours de l'autorité souveraine.

— La sœur de St.-Vincent, l'une de ces héroïnes de la charité chrétienne, que Barcelone a vu tendre une main secourable aux malheureux pestiférés, est, dit-on, dans un état voisin de l'indigence. Elle demande les moyens de continuer la distribution des aumônes abondantes, que ces saintes filles sont heureuses de répandre. Un journal lui offre de suite la ressource à la mode: c'est une souscription. Peu s'en est fallu qu'il n'en annonçât l'ouverture dans un café. Il répugne à la charité chrétienne d'employer des voies usées déjà par l'esprit de parti, qui lui fut toujours étranger. C'est à ses évêques, à ses supérieurs, à cette religieuse, enfin, dont le dévouement a été aussi pur que sa belle-ame, qu'il faut, dans le silence, sans ostentation et sans publicité, avec cette douce satisfaction que procure un bienfait, adresser les sommes que la piété aura recueillies pour ce noble emploi.

— On a parlé à différentes reprises d'individus qui ont voulu surprendre la crédulité, en prenant le nom du malheureux Dauphin, fils de Louis XVI. *Hervagan* d'abord, puis Mathurin Brunot dans les derniers tems, ont affiché ouvertement des prétentions à ce rang souverain. Un malheureux Auvergnat, nommé *Prestat*, ayant eu le cerveau dérangé par suite de malheurs domestiques, a séjourné quelque tems aux Etats-Unis, où il avait pris le nom de Charles X, roi de France. Le consul français crut devoir en donner avis au ministère, qui envoya des ordres pour l'arrestation de cet aventurier, à son débarquement au Havre, où il s'est présenté, il y a quelques mois, à son retour en France. La cour de Rouen vient de prendre le seul parti qui fût conforme à la saine raison. Elle a rendu un arrêt qui prononce son interdiction et lui nomme un curateur, dont une semblable cervelle a le plus pressant besoin.

— On fait des châteaux en Espagne, comme chacun sait; mais ce dont on

ne se doute pas, c'est qu'il vient de se passer dans l'antique Ibérie un événement extraordinaire. La chaîne des galériens partie de Madrid a été, dit-on, attaquée par des voleurs. Ce n'est plus le cas de dire que les loups ne se mangent pas entr'eux. Les agresseurs ignoraient sans doute qu'ils livraient bataille à d'honorables confrères. Nous leur répéterons avec le bon fabuliste :

Corsaires attaquant corsaires  
Font toujours fort mal leurs affaires.

— L'éditeur des mémoires de *Morillo* ne se tient pas pour battu ; il donne le démenti le plus formel à M. le comte de Carthagène, et soutient qu'il a publié cet ouvrage, de l'aveu de ce dernier. Nous nous abstenons de prononcer entre Rome et Carthage. Nous désirons que le Public trouve cette composition, qu'elle soit apocryphe ou sincère, assez intéressante pour captiver son attention, et qu'après l'avoir lue il puisse dire, en songeant aux débats du libraire et de l'auteur prétendu :

Inter duos litigantes tertius gaudebo.

— Il paraît que le gouvernement prussien veut employer des moyens acerbes pour convertir ceux qui ne croient pas aux merveilles de la vaccine, dont nous sommes loin de contester les immenses avantages. Les journaux allemands nous apprennent qu'une ordonnance du roi de Prusse prononce une amende et une peine d'emprisonnement contre tous les individus qui, étant arrivés à un âge déterminé, auront persisté à ne pas faire usage de la vaccine. Nous ne sommes pas partisans des conversions forcées. Nous dirons toujours aux administrateurs : Quand il s'agit d'ordre public, commandez. S'il s'agit d'inventions utiles, persuadez. Mais ne contraignez pas, ou bien vous atteindrez le but contraire à vos désirs

#### TRIBUNAUX.

Après plusieurs jours de débats pénibles, mais habilement dirigés par

M. le président de la cour d'assises de Melun, le jury a fait connaître sa déclaration dans l'affaire du nommé Guillaume, dont nous avons entretenu nos lecteurs. Ce scélérat, blanchi dans le crime, a été déclaré convaincu de six assassinats. La peine capitale a été prononcée contre lui. Trois individus, accusés d'être ses complices dans quelques-uns des faits qui ont motivé sa condamnation ; ont été absous par insuffisance de preuves. C'est une profonde conviction qui a déterminé la décision des jurés, et l'arrêt de la Cour a purgé l'arrondissement de Melun qui en était la désolation.

#### VARIÉTÉS.

Jusqu'ici les chaises de poste avaient servi aux enlèvements. Le fils du physicien Robertson, qui exerce aux États-Unis son industrie aérienne, vient d'employer un autre moyen ; il a enlevé en ballon la fille d'un riche négociant, dont il était épris, qui a consenti à monter dans l'aérostat du physicien. On demande quels moyens de poursuite on peut employer, et quelle force armée on peut diriger contre ce ravisseur de nouvelle invention.

— Il est des noms qui hurlent d'effroi de se voir accouplés, et le choc des intérêts produit des rapprochemens de la plus grande bizarrerie. Un avocat de Bordeaux s'appelle *Juge*. Il a eu quelques discussions assez vives avec un sieur *Bazille*, qu'il est prévenu d'avoir diffamé et calomnié. Un jugement de la police correctionnelle a condamné M. *Juge* à un mois d'emprisonnement et en 100 fr. d'amende. Aussi pourquoi *Bazille* s'est-il tenu pour offensé d'une calomnie ? Pourquoi, d'un autre côté, un *Juge* a-t-il diffamé *Bazille* ?

#### MODES.

Le noir et le jaune jonquille *coups* ont la vogue en chapeaux ; on peut dire la même chose du lilas et du noir, du bleu et du noir, du rose et du noir. Les liserés écossais sur les chapeaux blancs sont aussi de grande mode.

Dans les magasins on voit des chapeaux de moire, d'autres de satin blanc, garnis de fleurs en plumes de diverses couleurs. Ces fleurs sont montées en guirlande très-large des côtés, et fort peu épaisse du devant et du derrière.

Les magasins de modes offrent aussi de nouveaux bonnets parés en blonde blanche, dont le dessus est plat, et qui ont pour couronne des dents de loup en satin blanc, ou des fleurs couleur de rose.

Quelques dames portent pour schall, un cachemire écossais à carreaux très-larges. Ce schall est ample, carré et à franges.

#### PRIX DES GRAINS.

Marché de Lyon, du 18 Février 1826.

	Le double-Boisseau.	
	fr.	c.
Froment beau . . . . .	4	25
Id. moyen . . . . .	4	15
Id. moindre . . . . .	4	5
Seigle beau . . . . .	3	10
Id. moindre . . . . .	3	
Orge belle . . . . .	2	90
Id. moindre . . . . .	2	80
Maïs . . . . .	3	
Blé noir . . . . .	1	85
Avoine . . . . .	2	30
Pommes de terre rouges . . . . .	1	45
Id. blanches . . . . .	1	45

#### BOURSE DE PARIS.

COURS AUTHENTIQUE, 15 février.

Cinq pour cent, 96 f. 90 c. 95 c. 97 f. 10 c. 97 f. 15 c. 40 c.  
Trois pour cent, 65 f. 10 c. 20 c. 40 c. 50 c. 70 c.  
Rente de Naples, 72 f. 60 c.  
Rente d'Espagne, 8  
Emprunt royal d'Espagne, 47 3/4.

Du 16.

Cinq pour cent consolidés. Jouissance du 22 septembre 1825. — 97 fr. 35 c. 40 30 25 97 f. 97 f. 10 c. 30 20.  
Quatre 1/2 pour cent.  
Trois pour cent, Jouissance du 22 décembre, — 63 fr. 5 c. 20 15 63 f. 65 f. 10.  
Rente de Naples, 72 fr. 10 c.  
Emprunt royal d'Espagne 47 1/2.  
Emprunt d'Haïti, 775 fr.  
Action de la banque, 2000 fr.

#### THÉÂTRES.

GRAND - THÉÂTRE. — Le Roman.

Armide.

Danses.

CÉLESTINS. — Le Mendiant ou l'Assassin par vengeance.

L'Astronome ou l'Apothicaire, ou le double enlèvement.

Les Bonnes d'enfans ou les soirées au le Bouvar.

Empirique.